

XVI^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Antananarivo (Madagascar), les 26 et 27 novembre 2016



Résolution sur la promotion de la diversité linguistique

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo, à l'occasion du XVI^e Sommet de la Francophonie,

Rappelant la mission A du Cadre stratégique de la Francophonie, qui consiste en la promotion de la langue française dans un contexte de diversité culturelle et linguistique ;

Nous référant à la Politique intégrée de promotion de la langue française, adoptée à Kinshasa en 2012, qui nous invite à « relever le défi politique du multilinguisme » ;

Considérant que, suite à la proclamation de l'année 2008 Année internationale des langues, le Forum international de Bamako sur le multilinguisme universel en janvier 2009 et les conférences internationales sur la diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace de 2008 et 2011 ont émis l'idée de la tenue d'un sommet mondial sur le multilinguisme ;

Soulignant l'importance de la sauvegarde de toutes les langues ;

Considérant que le bilinguisme et le plurilinguisme participent d'une éducation de qualité et représentent un atout pour l'accès à l'emploi ;

Encourageons, dès le primaire, dans les pays éligibles à l'initiative *École et langues nationales* (Élan) lancée par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en 2011, une approche bilingue conjuguant une langue nationale et le français afin d'améliorer les premiers apprentissages (lire, écrire, compter) et la maîtrise effective de plusieurs langues dans les parcours scolaires ;

Invitons l'OIF, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), les opérateurs directs de la Francophonie et les Conférences ministérielles permanentes à renforcer la réflexion sur la diversité linguistique, notamment au moyen de réunions thématiques et de conférences régionales et internationales ;

Nous engageons à porter la question de la diversité linguistique devant des organisations partenaires, en particulier l'Unesco ;

Invitons l'OIF à mobiliser toutes les parties concernées en vue de créer les conditions favorables à une concertation internationale de haut niveau sur la protection et la promotion de la diversité linguistique mettant l'accent sur le rayonnement de la langue française.